



Pension alimentaire pour les enfants!et non pas pour les parents

Par **ophis**, le **28/11/2008** à **14:06**

bonjour ,j'ai 18 ans et j'ai deux grande soeurs...nos parents ont divorcé quand nous étions encore mineurs et nous sommes restés avec notre père,étant donné que notre mère était une personne très violente et tout ce qu'il va avec.voilà mon problème enfin indirectement ...mon père a de gros problèmes financiers malgré des revenus très haut et il verse chaque mois pour ma mère une pension alimentaire vraiment très élevée pour quelqu'un qui n'a aucun des enfants à charge en plus de cela elle travaille sans être déclarée et mon père a vraiment du mal pour financer les études de chacun des enfants .L'année prochaine je vais devoir partir de la maison puisque la fac est loin de l'endroit où nous vivons donc je voulais savoir si je pouvais exiger une pension alimentaire de ma mère ,malgré que je lui adresse plus la parole et que je ne sois plus mineur?merci pour vos réponses .

cordialement.

OPHIS.